

# MAC CROISSANCE FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 3.313.730, un actif net de D : 3.297.140 et un bénéfice de D : 139.036.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC CROISSANCE FCP », au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphes d'observation***

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 34,77% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 10,91% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 25% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>2 157 623</u>	<u>1 935 288</u>
Actions et droits rattachés		1 632 741	1 534 521
Obligations et valeurs assimilées		361 390	253 177
Titres OPCVM		163 492	147 590
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 152 111</u>	<u>1 094 212</u>
Disponibilités		1 152 111	1 094 212
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>3 996</u>	<u>2 450</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>3 313 730</b></u>	<u><b>3 031 950</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	11 114	18 041
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	5 476	5 088
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>16 590</b></u>	<u><b>23 129</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	3 273 886	2 977 791
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	6
Sommes distribuables de l'exercice		23 254	31 024
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>3 297 140</b></u>	<u><b>3 008 821</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>3 313 730</b></u>	<u><b>3 031 950</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	<u>52 567</u>	<u>60 941</u>
Dividendes		37 004	36 982
Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 563	23 959
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	<u>25 865</u>	<u>18 379</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<u>78 432</u>	<u>79 320</u>
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(43 871)	(45 404)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<u>34 561</u>	<u>33 916</u>
<b>Autres charges</b>	11	(10 551)	(9 458)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>24 010</u>	<u>24 458</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		(756)	6 566
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<u>23 254</u>	<u>31 024</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		756	(6 566)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 703	(44 651)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		137 177	322 412
Frais de négociation de titres		(23 854)	(38 235)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<u>139 036</u>	<u>263 984</u>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2017</i>	<i>Année 2016</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>139 036</b>	<b>263 984</b>
Résultat d'exploitation	24 010	24 458
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1 703	(44 651)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	137 177	322 412
Frais de négociation de titres	(23 854)	(38 235)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(34 122)</b>	<b>(55 387)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>183 405</b>	<b>(89 607)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	302 803	1 720 972
- Régularisation des sommes non distribuables	154	161 556
- Régularisation des sommes distribuables	3 120	16 963
<b>Rachats</b>		
- Capital	(119 245)	(1 809 361)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 643)	(173 404)
- Régularisation des sommes distribuables	(784)	(14 226)
- Droits de sortie	-	7 893
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>288 319</b>	<b>118 990</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	3 008 821	2 889 831
En fin d'exercice	3 297 140	3 008 821
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	15 233	15 724
En fin d'exercice	16 172	15 233
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>203,880</b>	<b>197,520</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,25%</b>	<b>9,52%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC CROISSANCE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017 à D : 2.157.623 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2017</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 582 152</b>	<b>1 632 741</b>	<b>49,52%</b>
ASSAD	30 000	224 257	268 560	8,15%
BH	16 360	283 355	303 494	9,20%
BIAT	1 000	103 423	121 428	3,68%
CARTHAGE CEMENT	100 000	237 805	234 500	7,11%
EURO CYCLES	950	36 315	25 678	0,78%
ONE TECH	15 000	173 393	199 740	6,06%
S.A.H	8 000	120 889	127 456	3,87%
SERVICOM	40 000	124 095	63 760	1,93%
SFBT	10 000	189 290	197 450	5,99%
TELNET	15 500	89 330	90 675	2,75%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>156 886</b>	<b>163 492</b>	<b>4,96%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	290	30 452	30 467	0,92%
MAC EQUILIBRE FCP	324	52 140	59 797	1,81%
FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	650	74 294	73 228	2,22%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>353 480</b>	<b>361 390</b>	<b>10,96%</b>
<b><u>Obligation de sociétés</u></b>		<b>270 000</b>	<b>276 916</b>	<b>8,40%</b>
Emprunt obligataire Amen Bank subordonné 2012 TV TMM+1,3%	2 000	100 000	101 516	3,08%
Emprunt obligataire Banque de Tunisie et Emirats 2011 A TV TMM+1,3%	500	20 000	20 883	0,63%
Emprunt obligataire Hannibal Lease 2017-2 B TF 7,85%	1 500	150 000	154 517	4,69%

<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>83 480</b>	<b>84 474</b>	<b>2,56%</b>
BTA 6,9% 05/2022 (15 ANS)	80	83 480	84 474	2,56%
<b>TOTAL</b>		<b>2 092 518</b>	<b>2 157 623</b>	<b>65,44%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actif</b>				<b>65,11%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2016</b>	<b>1 875 466</b>	<b>6 200</b>	<b>53 622</b>	<b>1 935 288</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions côtées	3 742 317			3 742 317	
Titres OPCVM	1 941 797			1 941 797	
Obligations de sociétés	150 000			150 000	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Actions côtées	(3 645 736)			(3 645 736)	137 019
Titres OPCVM	(1 926 326)			(1 926 326)	158
Obligations de sociétés	(45 000)			(45 000)	
<b>* Variation des plus (ou moins) values latentes</b>					
Actions côtées			1 640	1 640	
Bon du trésor et assimilables			(369)	(369)	
Titres OPCVM			432	432	
<b>* Variation des intérêts courus</b>					
		3 580		3 580	
<b>Soldes au 31 décembre 2017</b>	<b>2 092 518</b>	<b>9 780</b>	<b>55 325</b>	<b>2 157 623</b>	<b>137 177</b>

#### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 11.114, contre un solde de D : 18.041 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	10 091	8 530
Rémunération variable du gestionnaire	-	8 644
Rémunération du dépositaire	1 023	867
<b>Total</b>	<b>11 114</b>	<b>18 041</b>

**Note 6 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 5.476, contre un solde de D : 5.088 à la clôture de l'exercice précédent, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevance CMF	283	250
Rémunération du CAC	4 937	4 672
Autres	256	166
<b>Total</b>	<b><u>5 476</u></b>	<b><u>5 088</u></b>

**Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2016**

Montant	2 977 791
Nombre de parts	15 233
Nombre de copropriétaires	31

**Souscriptions réalisées**

Montant	302 803
Nombre de parts émises	1 549
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

**Rachats effectués**

Montant	(119 245)
Nombre de parts rachetées	(610)
Nombre de copropriétaires sortants	(2)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 703
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	137 177
Régularisation des sommes non distribuables	(2 489)
Frais de négociation de titres	(23 854)

### **Capital au 31-12-2017**

Montant	3 273 886
Nombre de parts	16 172
Nombre de copropriétaires	29

### **Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 52.567, contre un solde de D : 60.941 au 31 décembre 2016, et se détaillent comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b><u>Dividendes</u></b>	<b>37 004</b>	<b>36 982</b>
des actions admises à la cote	32 849	34 587
des titres OPCVM	4 155	2 395
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>	<b>15 563</b>	<b>23 959</b>
intérêts des obligations de sociétés	11 147	7 948
intérêts des BTA et BTZC	4 416	16 011
<b>TOTAL</b>	<b>52 567</b>	<b>60 941</b>

### **Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 25.865, contre D : 18.379 au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Intérêts des certificats de dépôts	9 522	8 211
Intérêts des dépôts à vue	16 343	10 168
<b>TOTAL</b>	<b>25 865</b>	<b>18 379</b>

## Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 43.871, contre un solde de D : 45.404 au 31 décembre 2016, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	39 884	33 409
Rémunération variable du gestionnaire	-	8 644
Rémunération du dépositaire	3 987	3 351
<b>Total</b>	<u><b>43 871</b></u>	<u><b>45 404</b></u>

## Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2017 à D : 10.551, contre un solde de D : 9.458 au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération du CAC	5 504	6 157
Redevance du CMF	3 380	2 831
Services bancaires et assimilés	146	139
Autres	1 521	331
<b>Total</b>	<u><b>10 551</b></u>	<u><b>9 458</b></u>

## Note 12 : Autres informations

### 12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Revenus des placements	4,850	5,207	6,738	9,235	5,614
Charges de gestion des placements	(2,713)	(2,981)	(2,376)	(3,260)	(2,442)
<b>Revenus net des placements</b>	<u><b>2,137</b></u>	<u><b>2,226</b></u>	<u><b>4,363</b></u>	<u><b>5,975</b></u>	<u><b>3,173</b></u>
Autres produits	-	-	-	-	0,062
Autres charges	(0,652)	(0,621)	(0,501)	(0,541)	(0,369)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u><b>1,485</b></u>	<u><b>1,606</b></u>	<u><b>3,861</b></u>	<u><b>5,434</b></u>	<u><b>2,865</b></u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,047)	0,431	(0,096)	(1,548)	(0,107)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u><b>1,438</b></u>	<u><b>2,037</b></u>	<u><b>3,765</b></u>	<u><b>3,885</b></u>	<u><b>2,758</b></u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,105	(2,931)	2,669	21,856	(17,243)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	8,482	21,165	5,230	(15,013)	6,992
Frais de négociation de titres	(1,475)	(2,510)	(1,841)	(1,639)	(1,055)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u><b>7,113</b></u>	<u><b>15,724</b></u>	<u><b>6,059</b></u>	<u><b>5,204</b></u>	<u><b>(11,305)</b></u>

<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>8,597</b>	<b>17,330</b>	<b>9,920</b>	<b>10,637</b>	<b>(8,440)</b>
Droits de sortie	-	0,518	0,026	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>7,113</b>	<b>16,242</b>	<b>6,085</b>	<b>5,204</b>	<b>(11,305)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,154)	(0,778)	0,817	(1,835)	1,111
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>6,959</b>	<b>15,465</b>	<b>6,901</b>	<b>3,369</b>	<b>(10,195)</b>
Distribution de dividendes	2,037	3,766	3,885	2,758	1,155
Valeur liquidative	203,880	197,520	183,785	177,003	172,507
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,35%	1,56%	1,32%	1,87%	1,38%
Autres charges / actif net moyen	0,32%	0,33%	0,28%	0,31%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,72%	1,07%	2,09%	2,22%	1,56%

### **12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC CROISSANCE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.
- Une commission de surperformance si MAC CROISSANCE FCP dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+4%. Cette commission de surperformance qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement effectif se fait annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.